



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 28 juin 2024 à 20 heures 00 minutes

Mairie

Quorum : 7

Présents :

M. DEMOUGIN Laurent, M. DENIAU Laurent, Mme EMOND Catherine, M. ROCHAS Lionel, M. SAUVAGE Patrick, Mme SAUVAGE Catherine

Procuration(s) :

M. HENRION Christophe donne pouvoir à Mme SAUVAGE Catherine, M. BARAT Raynald donne pouvoir à M. DEMOUGIN Laurent

Absent(s) :

Mme BLAISE KILIC Mélanie

Excusé(s) :

M. BARAT Raynald, Mme BRULE Anne-Laure, M. HENRION Christophe, Mme TONNETTE Pascale

Secrétaire de séance : M. DENIAU Laurent

Président de séance : Mme SAUVAGE Catherine

1 - DIVISION PARCELLE AA363:

Madame le Maire explique aux membres du conseil que suite à la proposition d'achat d'une partie de la parcelle AA363b (numero provisoire) de la part de la **SCI du vieux Chauffour** représentée par Monsieur BLANPIN comme acté par la délibération N°2024240502 332 il est nécessaire de procéder à la division de la parcelle.

La division parcellaire a été réalisée par un géometre (HERREYE & JULIEN)

Cette parcelle deviendra dès à present cadastrée sous la référence AA 387 .

Madame le maire demande aux membres du conseil

- D'approuver la proposition
- D'autoriser madame le maire à signer tous documents relatifs à cette délibération

Après en avoir deliberé le conseil municipal

DECIDE

- D'approuver la nouvelle référence cadastrale AA387
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - FACTURATION DE GRUMES:

Lors de travaux d'affouage, un affouagiste (M LAGARDE Sébastien) à couper par deux fois dans une grume qui se trouvait au sol .

Après constatation avec le responsable de la commission bois , l'agent ONF et l'affouagiste concerné le préjudice a été estimé pour un montant de 220 euros .

Madame le maire demande aux membres du conseil :

- De l'autoriser à facturer la somme de 220 euros .
- L'autorisation de signer tous documents relatifs à cette décision.

Après en avoir délibéré le conseil municipal

DECIDE:

- D'autoriser madame le maire a facturer la somme de 220€
- D'autoriser madame le maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - CONVENTION ECO PATURAGE:

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal en date du 04/05/2024, concernant la mise en pâturage des certaines parcelles du village .

Les courriers ont été envoyés aux propriétaires concernés, sur 14 courriers (ou mail) envoyés :

7 réponses favorables

1 refus

6 sont restés sans réponses

Ayant une majorité de réponses favorables, Madame le maire demande au conseil municipal

- D'autoriser la mise en paturage la parcelle AA 312 ainsi que la parcelle AA65
- De l'autoriser à signer tous documents relatif à cette décision

Après en avoir délibéré le conseil municipal:

DECIDE

- D'autorise la mise ne paturage la parcelle AA 312 ainsi que la parcelle AA65
- Autorise Madame le maire à signer tous documents relatifs à cette délibération

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - SAS METHAWOEVRE :

Madame le Maire explique aux membres du conseil:

- Que suite à la la consultation publique sur la demande d'enregistrement présentée par la société METHAWOEVRE en vue d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Manoncourt-en-Woëvre.
- Que la commune de JAILLON se situant à moins d'un kilomètre des installations projetées ou concernées par le plan d'épendage des digestats issus de la méthanisation, elle doit être emettre un avis sur le dossier présenté par la société METHAWOEVRE .

Madame le maire demande aux membres du conseil de :

- se prononcer sur le dossier METHAWOEVRE
- de l'autoriser à signer tous documents afférents à cette délibération

Après en avoir délibéré le conseil municipal

DECIDE

- d'approuver le dossier METHAWOEUVRE
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 4, Contre : 3, Abstention : 1)

Pour : M. DEMOUGIN Laurent, M. DENIAU Laurent, M. ROCHAS Lionel, M. BARAT Raynald (représenté par M. DEMOUGIN Laurent)

Contre : Mme EMOND Catherine, Mme SAUVAGE Catherine, M. HENRION Christophe (représenté par Mme SAUVAGE Catherine)

Abstention : M. SAUVAGE Patrick

5 - DIVISION PARCELLAIRE 386:

Madame le maire rappelle que suite à la division parcellaire de la parcelle AA363, il avait été étudié la possibilité de diviser le reste de la parcelle AA363 en deux autres parcelles de superficie égale. La division parcellaire étant réalisée, il convient de se prononcer sur une nouvelle division parcellaire sur la nouvelle parcelle AA386 (issue de la parcelle AA363), en deux parcelles de 502m² chacune.

Madame le Maire demande aux membres du conseil :

- D'accepter la nouvelle division de la parcelle AA 386 en deux parcelles de 502m² chacune
- De l'autoriser à signer tous les documents afférents à ce dossier

Après en avoir délibéré le conseil municipal

DECIDE

- D'accepter la nouvelle division de la parcelle AA386 (Issue de la parcelle AA363) en deux parcelles de 502m² chacune
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - POINT DIVERS:

1. Point sur la fête de l'école

Apéritif offert par la commune

Casquettes floquées pour offrir aux enfants

Calculatrices offertes pour les enfants qui vont au collège à la rentrée 2024-2025

2. Point sur le 13 juillet 2024:

Organisation Lionel ROCHAS, Laurent DEMOUGIN, Jean Claude LAVALLE

3. Logement n°6 travaux à effectuer

Suite à l'état des lieux de sortie du logement effectué, il est nécessaire de prévoir les travaux à effectuer afin de mettre le logement en état

Demande un devis à la CC2T pour intervention changement des sols.

4. Demande de subvention SYLV'ACTES

Suite à l'adhésion au PEFC il est possible d'être subventionné pour les travaux forestiers (voir Laurent DEMOUGIN ET Lionel)
Attente d'un devis pour les cloisonnements

5. Plan de la future mairie + retour conversation avec le responsable LA POSTE (Monsieur RICHARD)

A ce jour pas de retour de plan de l'architecte .
Madame le maire fera le compte rendu de la conversation téléphonique du 25/06/2024 avec M Richard
Prochaine commission LA POSTE le 04 décembre 2024

6. Aire de jeux

Suite aux réponses des demandes de subventions, nous ne pourrions pas mener à terme le projet de réhabilitation de l'aire de Jeux;
Nous avons modifié les dossiers de subventions pour l'achat du lot comme évoqués lors du dernier conseil
Retour des services en attente.

Dépose des jeux non conforme semaine 27 par l'agent technique.

7. Convention de mise à disposition de Mme LAGARDE Isabelle

Dans le cadre du transfert de l'école , il était convenu qu'Isabelle soit mise à disposition à Villey St Etienne.
Or le service de restauration scolaire étant géré par l'association des "FRANCAS" la convention de mise à disposition devra être tripartite (commune, Isabelle, Les francas).
Vu les taux d'encadrement légaux , une embauche supplémentaire serait possible à voir avec Villey St Etienne toujours dans le cadre d'une convention.

8. Tenue du bureau de vote

Tableau de tenue du bureau de vote , tous les créneaux sont complétés.

Fin de séance: 22H05

Le Secrétaire de séance,

Fait à JAILLON
Le Maire,

